



# Communiqué de presse

20 février 2024

## **PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2024-2027**

### ASSURANCE CHÔMAGE : LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POSITIVE SE CONFIRME

Le régime poursuit son désendettement, freiné par les prélèvements de l'État sur ses recettes

Le Bureau de l'Unédic du 20 février 2024 a examiné et adopté les prévisions financières de l'Assurance chômage pour la période 2024-2027. Sa trajectoire financière reste positive, avec un solde inférieur aux dernières prévisions du fait notamment d'une conjoncture économique en perte de vitesse. Mais surtout la non-compensation partielle des exonérations de cotisations – 12,05 Md€ en moins sur les recettes du régime de 2023 à 2026, instaurée par la dernière loi de financement de la Sécurité sociale – freine nettement le désendettement de l'Assurance chômage. La dette serait de 38,6 Md€ fin 2027, elle aurait été de 25,5 Md€ sans ces prélèvements.

Une croissance faible avant une modeste reprise de l'activité économique à partir de 2025

L'inflation a débuté sa décrue en 2023 et devrait s'élever à +2,4 % en 2024, puis à +1,9 % par an jusqu'en 2027.

Selon le Consensus des économistes, la croissance du PIB serait faible en 2024 (+0,7%), elle progresserait et serait stable de 2025 à 2027 (+1,3% par an).

## Des créations d'emploi encore limitées avant une accélération à partir de 2026

Avec la faible croissance prévue en 2024, les créations d'emploi continueraient d'être modérées (+29 000 en 2024). La reprise de l'activité économique attendue à partir de 2025 permettrait une légère hausse (+112 000), avant une accélération plus significative en 2026 (+129 000) et 2027 (+200 000).

À partir de 2025, la montée en charge des réformes et surtout une conjoncture devenue plus favorable ferait reculer le nombre de chômeurs indemnisés à 2,4 M en 2027.

## Une trajectoire financière constante et positive, mais profondément impactée par les prélèvements sur les recettes

L'arrêté du 27 décembre 2023 précise le montant des moindres compensations des exonérations de cotisations pour l'Assurance chômage de 2023 à 2026, prévues dans la dernière loi de financement de la Sécurité sociale pour financer France Compétences et France Travail : les recettes du régime seront réduites de 2 Md€ en 2023, 2,6 Md€ en 2024, 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026. Ces prélèvements sur les recettes, de 12,05 Md€ au total contraignent également l'Unédic à recourir à l'emprunt sur les marchés financiers pour rembourser ses échéances, dont le coût supplémentaire représenterait près de 1 Md€ entre 2023 et 2027. Ils diminuent de 13 Md€ au total les capacités de l'Assurance chômage à rembourser sa dette.

Les prévisions n'intègrent pas les effets de la transformation de Pôle emploi en France Travail et de la création du Réseau pour l'emploi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les partenaires sociaux continuent d'assurer un pilotage financier efficient et réactif, afin de sécuriser à long terme l'Assurance chômage pour verser chaque mois les allocations chômage aux demandeurs d'emploi et lui permettre de continuer à jouer son rôle d'amortisseur économique et social.

## Le solde financier positif permet de maintenir le désendettement du régime

Les recettes du régime s'établiraient, une fois les prélèvements pris en compte, à 45,5 Md€ en 2024, 46,0 Md€ en 2025 et 46,5 Md€ en 2026, puis à 51,6 Md€ en 2027, portées en particulier par l'évolution favorable des salaires.

Après une augmentation en 2024, les dépenses du régime diminueraient à partir de 2025, en raison de l'amélioration progressive du marché du travail et de l'impact des réformes gouvernementales de la réglementation intervenues en 2021 et 2023. Le montant des dépenses atteindrait alors 44,5 Md€ en 2024, 43 Md€ en 2025 et 41,2 Md€ en 2026, puis 40,4 Md€ en 2027.

Le solde financier, bien que positif, serait modeste en 2024 (+1,1 Md€). Il repartirait ensuite à la hausse : +3,0 Md€ en 2025, +5,3 Md€ en 2026, puis +11,2 Md€ en 2027.

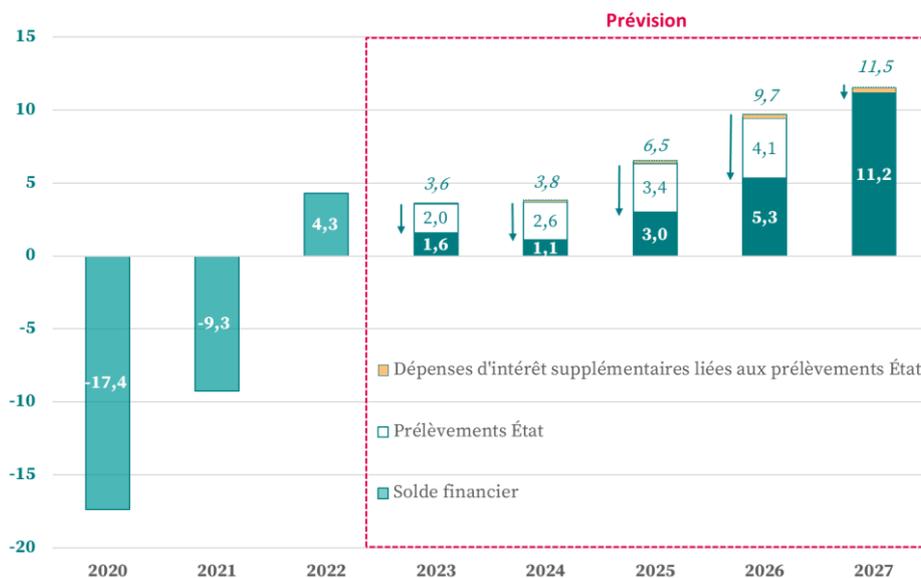
## Une dette estimée à 38,6 Md€ fin 2027

La dette de l'Assurance chômage à fin 2023 s'est établie à 59,1 Md€. Elle serait de 58,0 Md€ en 2024, 55,1 Md€ en 2025 et 49,7 Md€ en 2026, puis à 38,6 Md€ en 2027.

Sans les prélèvements de 12,05 Md€ jusqu'en 2026, la dette aurait été de 25,5 Md€ en 2027.

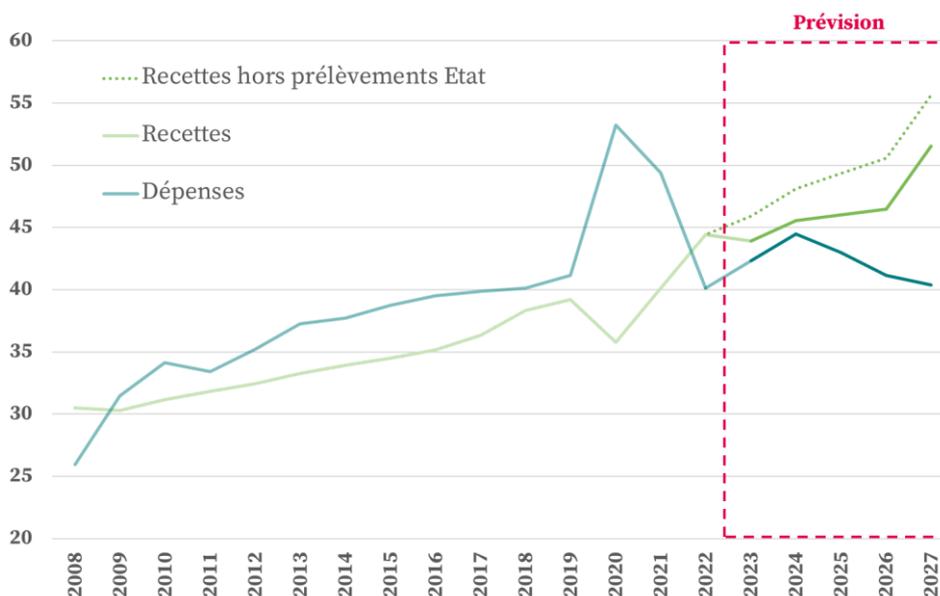
L'Unédic réalise les prévisions financières du régime d'assurance chômage trois fois par an (février, juin et octobre). Ces prévisions reposent sur les hypothèses de croissance et d'inflation du Consensus des économistes. Elles prennent en compte l'ensemble des décisions de politiques publiques connues et mises en oeuvre. Elles s'appuient sur l'état du droit et sur les règles en vigueur au moment de leur publication. Les effets potentiels de la convention d'assurance chômage 2023 (en attente d'agrément), ainsi que ceux de la mesure de la loi plein emploi visant une inscription généralisée auprès de France Travail en 2025 (notamment des bénéficiaires du RSA) ne sont pas intégrés aux prévisions de février 2024.

**SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MDE**



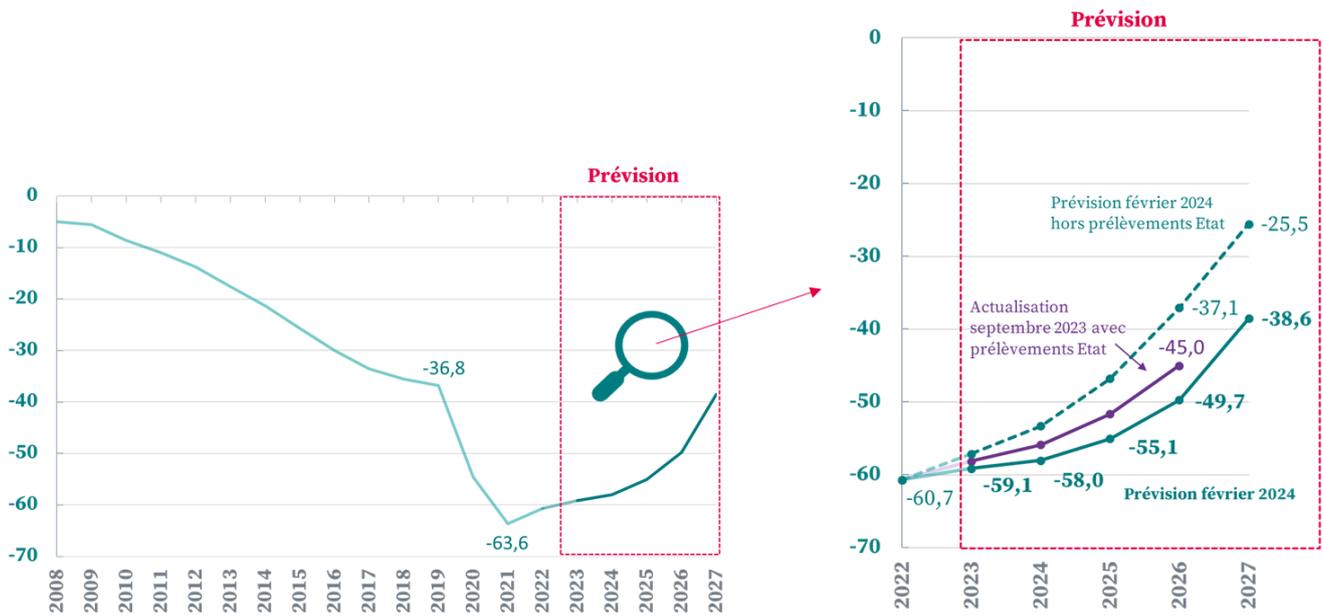
Source : Unédic, prévisions Unédic de février 2024

**DÉPENSES ET RECETTES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MDE**



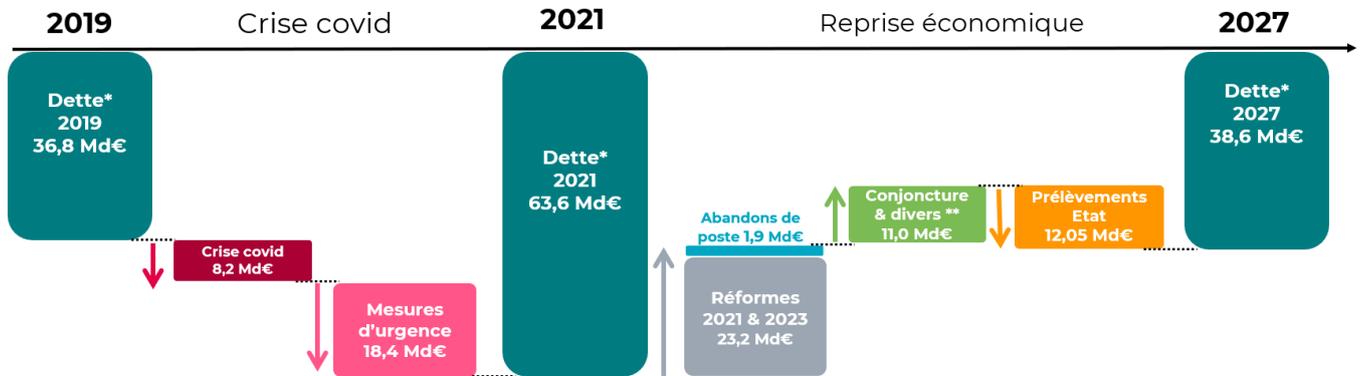
Source : Unédic, prévisions Unédic de février 2024

**ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€**



Source : Unédic, prévisions Unédic de février 2024

**CONTRIBUTIONS À LA DETTE DU DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€**



\* Dette financière nette

\*\* Transformations du marché du travail : réforme des retraites, baisse de l'activité partielle, surcharges d'intérêt...

Source : Unédic, prévisions Unédic de février 2024

**À propos de l'Unédic**

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [X](#) / [YouTube](#)